

# ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/MIN(98)/ST/88

20 mai 1998

(98-2105)

**CONFERENCE MINISTERIELLE**  
**Deuxième session**  
**Genève, 18 et 20 mai 1998**

Original: anglais

## MALDIVES

Déclaration distribuée par S.E. M. Abdulla Yameen, MP,  
Ministre du commerce, de l'industrie et de l'emploi

Les 50 ans d'existence du système commercial multilatéral méritent bien d'être célébrés. C'est grâce aux efforts intenses déployés depuis un demi-siècle par les parties, et par le Secrétariat, que le système est devenu ce qu'il est aujourd'hui. Il n'a cessé de contribuer au développement de l'économie mondiale en définissant une trajectoire sur laquelle le commerce international a poursuivi son expansion. Je saisis donc cette occasion historique qu'est le cinquantième anniversaire pour féliciter les parties et j'espère que le système commercial multilatéral continuera de prospérer.

Les Maldives affirment leur attachement au système commercial multilatéral, qui offre un mécanisme fondé sur des règles permettant à chaque pays, qu'il soit grand ou petit, riche ou pauvre, de prétendre à une part équitable des avantages tant grâce aux négociations que grâce au mécanisme de règlement des différends.

Cette deuxième session de la Conférence ministérielle de l'OMC nous donne l'occasion, pour la première fois depuis notre réunion à Singapour il y a un an et demi, non seulement de dire notre satisfaction devant ce qui a été accompli, mais aussi d'examiner notre programme de libéralisation des échanges. Elle nous permet aussi de débattre des points controversés ainsi que de décider de renforcer nos politiques et de tirer parti des progrès réalisés jusqu'à présent. Ce faisant, il faut non seulement continuer à tenir compte de la nécessité d'accorder un traitement spécial et différencié aux pays qui en ont véritablement besoin, mais aussi tenter activement de régler leurs problèmes. Il convient de parler clairement et d'agir en conséquence. Alors seulement, nous pourrions prétendre que l'OMC est une organisation véritablement mondiale.

Je rends hommage au Directeur général qui, depuis la Conférence ministérielle de Singapour, a donné une nouvelle impulsion aux travaux visant à répondre aux préoccupations des pays les moins avancés (PMA). La Réunion de haut niveau des Ministres des PMA qui a eu lieu ultérieurement et les activités entreprises par le Secrétariat pour y donner suite ont fait naître de nouveaux espoirs dans ces pays. Il faudra toutefois poursuivre nos efforts pour que ces activités portent effectivement leurs fruits.

Ces activités sont axées essentiellement sur l'assistance technique et la coopération liées au commerce, sur les questions d'accès aux marchés et sur la fourniture de services de référence par l'utilisation des technologies de l'information pour permettre aux PMA d'être mieux informés de l'évolution du système de l'OMC.

Je me félicite du programme intégré d'assistance technique mis en oeuvre par l'OMC et cinq autres institutions internationales. Je me réjouis également de l'offre faite par les pays développés

d'améliorer l'accès aux marchés pour les importations en provenance des PMA. J'applaudis aussi à l'initiative de l'Union européenne qui, depuis le 1er janvier 1998, applique des droits nuls à un grand nombre de produits industriels en provenance des PMA ne faisant pas partie du groupe ACP, ainsi que des réductions tarifaires alignées sur les préférences ACP pour les produits agricoles. Il convient d'ajouter que ces deux catégories étaient exclues jusqu'à présent du SGP. Selon le rapport du Directeur général sur les résultats et le suivi de la Réunion de haut niveau, 99 pour cent des exportations des PMA sont désormais admises sur le marché de l'Union européenne en franchise de droit.

Ce sont là des progrès sans précédent, mais un besoin fondamental des PMA reste à satisfaire: le besoin de renforcer leurs capacités dans le secteur industriel et le secteur des services. Je suis convaincu que, pour mettre un terme à la marginalisation des PMA, les pays développés et leurs institutions financières peuvent jouer un rôle plus dynamique en encourageant leurs entreprises à investir dans les PMA qui offrent un environnement favorable à l'investissement étranger direct.

Paradoxalement, alors que les avantages découlant de préférences commerciales unilatérales disparaissent et que les obstacles non tarifaires traditionnels sont supprimés, certains pays imposent de nouveaux obstacles sous prétexte de normes techniques, de règlements sanitaires et phytosanitaires ou de mesures environnementales. D'autres mesures unilatérales comme des enquêtes douanières fréquentes et prolongées ou d'autres lourdeurs procédurales perturbent aussi l'accès aux marchés, causent des pertes au niveau de la production et découragent les exportations des PMA. Je dirais que bon nombre des pays en développement, et en particulier les moins avancés d'entre eux, ne parviennent même pas à saisir pleinement la complexité et les implications de ces règlements, et encore moins à s'y conformer.

La mise en oeuvre des Accords du Cycle d'Uruguay, comme l'Accord sur les textiles et les vêtements, ne progresse que lentement et nous tenons à exprimer notre mécontentement à cet égard. C'est là un échec qu'il nous faut réparer. Je suis tout à fait d'accord sur ce sujet avec le Bureau international des textiles et des vêtements et je demande aux Membres de l'OMC d'adopter des mesures inconditionnelles pour honorer les engagements pris au cours du Cycle d'Uruguay et par la suite.

Je suis également convaincu que l'OMC devrait aborder la question de l'harmonisation des règles d'origine préférentielles appliquées dans le contexte d'arrangements préférentiels volontaires conclus par les pays développés avec les pays en développement. L'harmonisation et la réglementation des règles d'origine préférentielles par l'OMC fourniraient un cadre qui éliminerait bon nombre des problèmes que posent aux exportateurs et aux importateurs la prolifération des règles d'origine préférentielles et le manque de transparence dans l'interprétation et l'application. La CNUCED a déjà souligné, dans un document publié en novembre 1997 à l'intention du Groupe des 77 à Genève, qu'il fallait absolument inclure les règles d'origine préférentielles dans le mécanisme réglementaire de l'OMC.

Il nous a fallu 50 ans pour façonner le système commercial multilatéral tel qu'il est aujourd'hui bien que nous nous soyons occupés exclusivement de la question du commerce. Nous pouvons donc nous demander s'il y a lieu de lier au commerce des questions comme celle des normes sociales. Nous risquerions de sombrer sous la charge de travail. Cette initiative non seulement entraînerait un éparpillement des ressources mais, ce qui serait bien plus grave, elle saperait aussi l'efficacité de l'OMC en tant qu'arbitre du commerce mondial. Je suis convaincu qu'il vaut mieux examiner et résoudre ces questions dans des enceintes appropriées et non à l'OMC.

En conclusion, j'espère sincèrement que l'OMC continuera de contribuer à la croissance de l'économie mondiale en offrant un cadre équilibré et solide, garantissant la répartition équitable des avantages, et qu'elle continuera ainsi à améliorer la vie de milliards de gens.

---